

COMMUNE DE SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-12-097

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présent(s) : 24
Nombre de suffrages exprimés : 26
Nombre d'absent(s) : 3
Nombre de pouvoir(s) : 2

Vote :

Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Ne vote(nt) pas : 0

Le quatorze décembre deux mille vingt-trois, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la salle du Colombier, sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Maire.

Date de convocation : 7 décembre 2023

Membres présents en séance :

Eric LARDON, Hélène DE SIMONE, Alain THOLOT, Marcelle DJOUHARA, Patrick AIVAZIAN, Charlotte DEGUIN, Antoine RODRIGUEZ, Christiane CLUZEL, Stéphane VILLARD, Martine CHARLES, Pierre PASQUIER, Margot SOLVIGNON, Christelle PLUCHAUD, Marc COMBETTE, Florence GAVARD, Florence CHEUCLE, Marie-Pierre SEON, René MEASSON, Serge TRIOULEYRE, Odile PHILIPPON, Claude TOUILLOUX, Henri CELLIER, Frédéric PER, Anabel FOURNIER-FAURE, Patrice BRAUD

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

Martine CHARLES, Arnaud DE MAZENOD

Membre(s) absent(s) :

Frédéric PER

Membre(s) ayant donné un pouvoir :

Martine CHARLES à Marcelle DJOUHARA, Arnaud DE MAZENOD à Antoine RODRIGUEZ

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice, qui sont au nombre de 27, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un(e) secrétaire. Monsieur Alain THOLOT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL SITUÉ 5 RUE D'OUTRE L'EAU A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA LOIRE - APPROBATION

Certifié exécutoire
Transmis à la Sous-Préfecture de
Montbrison
le :

Publié ou notifié :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202566-20231214-2023-12-097-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2023
Publication : 19/12/2023

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Loire a sollicité la commune de Saint Marcellin en Forez pour disposer d'un local afin d'assurer une permanence pour accompagner les administrés dans leurs démarches.

La commune propose de mettre à disposition, à titre gratuit, un bureau avec du matériel (ordinateur fixe, une imprimante, un clavier, une souris et des chaises) dans le local « Pôle Social » situé 5 rue d'outre l'Eau à St Marcellin en Forez les vendredis et les lundis après-midi une semaine sur deux.

Il est précisé que ce local est utilisé par les services sociaux du département de la Loire en dehors des créneaux cités précédemment.

Cette convention est proposée pour une durée de 1 an à compter du 8 décembre 2023 et pourra se renouveler de manière tacite annuellement pour une durée de 9 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres, décide :

- d'approuver la convention à intervenir avec la CAF
- d'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à la signer.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ, LE 18 DECEMBRE 2023

**Le Maire,
Eric LARDON**

A large, stylized black ink signature of Eric Lardon, the Mayor, written over a circular blue official stamp of the Municipality of Saint-Marcellin-en-Forez. The stamp contains the text 'M. DE ST-MARCELLIN-EN-FOREZ', 'MAIRE', and '4268'.

**Le Secrétaire de séance
Alain THOLOT**

A blue ink signature of Alain Tholot, the Secretary of the session, written in a cursive style.